Conseil Académique de l'Éducation nationale
académie de Montpellier-Région Occitanie
17 septembre 2019

Déclaration préalable de la Confédération Générale du Travail

Madame la Rectrice,
Monsieur le Vice-président,
Mesdames, Messieurs les membres du CAEN

Les questions éducatives portent des enjeux sociétaux majeurs. Elles donnent souvent le ton du projet de société porté par le pouvoir.
Ce Conseil Académique de l'Éducation nationale (CAEN) de rentrée est donc pour la Confédération Générale du Travail l'occasion de faire le point sur ce sujet.
Disons-le franchement, la situation va mal. Et le ministère de l'Éducation nationale n'est pas le seul concerné. Nous observons par exemple que sur un sujet vital comme la santé, la politique gouvernementale est inconséquente. Ainsi, la grève des urgences, où les personnels démontrent chaque jour leur engagement sans faille pour la population, perdure car le gouvernement préfère ignorer la réalité et appliquer sa politique libérale et technocrate.

J'en reviens à la politique éducative. Nous nous exprimerons en cours de séance sur les différents points à l'ordre du jour.

Nous tenions en préalable à exprimer notre stupéfaction sur la manière avec laquelle le ministère de l'Éducation nationale et le Rectorat de Montpellier traitent les mouvements sociaux.

Pendant plusieurs mois, les parents d'élèves et les personnels de l'Éducation nationale se sont mobilisés contre les réformes des lycées et, plus globalement, contre la politique du ministre qui est resté sourd face à ces contestations. Cette obstination a suscité l'appel de l'intersyndicale de l'Éducation nationale à la grève le premier jour du baccalauréat ; cette décision exceptionnelle n'a pas suffi à infléchir la position du ministre. C'est pourquoi de très nombreuses et nombreux collègues ont reconduit la grève pour protester contre la réforme des lycées et/ou ont décidé de ne pas transmettre leurs notes aux jurys. Dans de nombreux endroits, en particulier sur l'académie de Montpellier, cette mobilisation a été très significative.

Après avoir eu recours au chantage auprès des enseignant.es grévistes, le ministre a décidé de remplacer, pour les élèves dont les copies seraient retenues, les notes des épreuves par celles du contrôle continu de l'année. Devant le refus de nombreux jurys, pourtant souverains, d'accéder à cette demande manifestement illégale, l'administration est passée outre et a délivré des notes qui ne correspondaient pas aux véritables résultats des épreuves, allant jusqu'à inventer des notes lorsque les moyennes de l'année manquaient dans des dossiers d'élèves.

Pour la CGT, cette décision unilatérale constitue une grave rupture du principe d'égalité entre les candidat.es et remet en cause un certain nombre d'articles du Code de l'Éducation. Nous avons soutenu les enseignant.es qui ont considéré être dans l'incapacité de tenir les jurys dans des conditions sereines et satisfaisantes pour l'ensemble des candidat.es.

La CGT rappelle qu'en choisissant la fermeté et les pressions à l'égard des personnels qui usent de divers moyens d'opposition, c'est bien le ministre qui est responsable des tensions et du durcissement du mouvement. Beaucoup d'enseignant.es, et d'ailleurs aux positions diverses concernant

ces réformes, ont été écoeuré.es du déroulement des jurys. Un fossé durable s'est creusé avec leur ministre.

Aussi, la CGT exige qu'aucune sanction disciplinaire ou retrait de salaire disproportionné ne frappe les personnels qui n'ont fait qu'exercer leur droit constitutionnel à la grève et elle demande expressément au Premier ministre et à son ministre de l'Éducation nationale d'instaurer un moratoire sur cette réforme des lycées et d'ouvrir en urgence une large négociation sur le sujet.

Cette exigence concerne bien entendu les 4 collègues du lycée Philippe Lamour à Nîmes menacés également de sanctions pour des faits de grève. S'ajoute, dans ce cas précis, l'arbitraire de menaces de sanctions ne concernant que 4 collègues alors que l'action en question était collective.

Enfin, pour terminer cette courte déclaration préalable, nous ne pouvions pas ne pas dire un mot de la réforme des retraites annoncée par le gouvernement. Celui-ci annonce des « concertations » (notons qu'il fut un temps où on parlait de « négociations » dans les discussions entre les organisations syndicales et les gouvernements) sans autre marge de manœuvre que d'ajuster une réforme déjà écrite.

La retraite par point n'a qu'un seul objectif : faire baisser les pensions. L'objectif sera rempli puisque, de l'analyse même du gouvernement, cela entraînera selon les situations une baisse entre 10 % et 30 % de la pension. Pour les enseignant.es la baisse sera brutale, de plus de 900 euros par mois pour une carrière complète. La situation de ceux-ci est bien entendu aggravée par leurs salaires indignes, de l'aveu même du président de la République. Nous n'accepterons aucun pis-aller ou fausse compensation visant à faire passer la pilule via des primes au mérite ou à une contractualisation de la Fonction publique, entraînant de facto la disparition du statut. La seule réponse honnête et efficace concernant la rémunération des personnels de l'Éducation nationale est une augmentation immédiate de 400 euros par mois en rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2000 et l'ouverture de négociations salariales. Encore faut-il avoir une politique de « négociation » et pas de « concertation » dont l'objectif réel est d'occuper l'espace médiatique et non pas de travailler concrètement sur les problèmes.